

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs de certains fils en aciers inoxydables originaires d'Inde
(Réglementation antidumping)**

Par règlement (UE) n° 418/2013 (JO L 126/13) et pour une période de six mois à compter du 9 mai 2013, un droit antidumping provisoire a été instauré à l'importation sur le territoire communautaire de fils en aciers inoxydables, originaires d'Inde, et contenant en poids :

- 2,5 % ou plus de nickel, autres que ceux contenant (en poids) de 28 à 31 % maximum de nickel et de 20 à 22 % maximum de chrome,

- moins de 2,5% de nickel, autres que ceux contenant en (en poids) de 13 à 25 % maximum de chrome et de 3,5 % à 6 % maximum d'aluminium.

Ces marchandises relèvent actuellement des codes NC 7223 00 19 et 7223 00 99.

Compte tenu de l'ampleur des marges de dumping constatées et de l'importance du préjudice subi en conséquence par les industries communautaires, le droit antidumping est institué à titre définitif à compter du 9 novembre 2013, conformément aux dispositions du règlement d'exécution (UE) n° 1106/2013 (JO L 298/13).

Le taux de ce droit, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, s'établit comme ci-après au regard des sociétés par lesquelles ces produits sont fabriqués:

Producteur exportateur	Taux du droit Antidumping (%)	CACO
Garg Inox Ltd - Bahadurgarh, Haryana and Pune, Maharashtra	8,4	B 931
KEI Industries Ltd, New Delhi	7,7	B 925
Macro Bars and Wires, Mumbai, Maharashtra	0	B 932
Nevatia Steel & Alloys, Mumbai, Maharashtra	0,7	B 933
Raajratna Metal Industries, Ahmedabad, Gujarat	12,5	B 775
Venus Wire Industries Pvt. Ltd, Mumbai, Maharashtra	8,6	B 776
Precision Metals - Mumbai, Maharashtra	8,6	B 777
Hindustan Inox Ltd - Mumbai, Maharashtra	8,6	B 778
Sieves Manufacturer India Pvt. Ltd, Mumbai, Maharashtra	8,6	B 779
Viraj Profiles Vpl. Ltd, Thane, Maharashtra and Mumbai, Maharashtra	6,8	B 780
Sociétés énumérées à l'annexe	5	B 781
Toutes les autres sociétés	12,5	B 999

Les montants déposés au titre du droit antidumping provisoire sont à percevoir définitivement, à hauteur du droit définitif. Les montants déposés au-delà sont libérés.

Annexe

Bekaert Mukand Wire Industries	Lonand, Tal. Khandala, Satara District, Maharashtra	B781
Bhansali Bright Bars Pvt. Ltd	Mumbai, Maharashtra	
Bhansali Stainless Wire	Mumbai, Maharashtra	
Chandan Steel	Mumbai, Maharashtra	
Drawmet Wires	Bhiwadi, Rajasthan	
Jyoti Steel Industries Ltd	Mumbai, Maharashtra	
Panchmahal Steel Ltd	Dist. Panchmahals, Gujarat	
Mukand Ltd	Thane	